

La Newsletter

Ville & Aéroport

- ASSOCIATION NATIONALE D'ÉLUS -

N° 80 - FEVRIER 2021

DISPOSITIF D'AIDE AUX RIVERAINS

COMMENT COMPENSER LES PERTES DE RECETTES DE TNSA ET ASSOULPIR LA RÈGLE D'ANTÉRIORITÉ ?

Lors d'un récent entretien avec les conseillers du ministre délégué aux Transports, M. Jean-Baptiste Djebbari, et la direction générale de l'aviation civile, la question du dispositif d'aide aux riverains a été discutée. La situation est préoccupante car le trafic aérien s'est effondré en 2020 du fait de la pandémie mondiale du Covid-19. La conséquence directe est une perte de recettes de la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) à laquelle sont assujetties les compagnies aériennes et qui finance le dispositif d'aide à l'insonorisation des logements inclus dans les plans de gêne sonore (PGS). Comment compenser ces pertes de recettes ? Un rapport du gouvernement sera remis au Parlement en avril. Il devrait opter pour une compensation budgétaire partielle ou totale. Par ailleurs, certains riverains ne sont pas éligibles au dispositif car ils sont concernés par la règle d'antériorité alors qu'ils subissent les nuisances aériennes de la même façon. Afin de réparer cette injustice, Ville et Aéroport propose d'assouplir cette règle par décret en conseil d'État. Un projet de texte avait été rédigé par la DGAC au printemps 2017 mais il est resté lettre morte suite aux élections. Ville et Aéroport vient d'écrire au gouvernement sur ces deux questions (TNSA et règle d'antériorité).

Quelle compensation des recettes de TNSA suite à l'effondrement du trafic en 2020 dû à la pandémie mondiale du Covid-19? Rapport attendu du gouvernement au Parlement dans un délai de 4 mois après la promulgation de la loi de finances 2021

Il faut rappeler l'adoption de l'amendement de Mme Zivka PARK, députée du Val d'Oise, dans le cadre de l'examen du Projet de loi finances 2021 et...

(Lire la suite)



AGENDA * Ville & Aéroport